



Mariage sous séparation de biens

Par **madison23**, le **27/02/2009** à **05:00**

Bonjour,

monsieur X est hospitalisé pour une raison indéterminée
monsieur X est marié à madame Y par contrat de séparation de biens
la résidence principale du couple a été achetée par monsieur avant le mariage
monsieur X et madame Y n'ont pas de compte conjoint

voici ma question :

madame Y refuse de prendre en charge les factures pour les dépenses liées au logement
qu'elle habite telles que EDF téléphone eau etc...

qui règle les factures !!!!?

merci

Par **Paula**, le **27/02/2009** à **10:14**

Bonjour,

Il faudrait que Madame ait une procuration de signature sur le compte de Monsieur pour payer les factures. Ou alors, apportez le carnet de chèques à Monsieur, à l'hôpital, pour qu'il signe lui-même et règle les factures.

Cordialement